

Aménager la ville avec la biodiversité



Mai 2010

Comment intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement et la gestion urbaine ? Intégrer signifie non seulement préserver cette biodiversité, mais aussi la soutenir, voire la développer. Travailler ainsi exige la rencontre entre deux métiers : celui de l'aménageur, porté par l'urbain et celui du naturaliste, porté par les écosystèmes. Un outil a été élaboré par la DRIEA et le Museum National d'Histoire Naturelle pour y contribuer.

Une urgence

Avant toute chose, il est nécessaire de prendre conscience de l'urgence à travailler avec et non contre la biodiversité : le rythme actuel de disparition des espèces est de **100 à 1000** fois supérieur au rythme naturel. Pourtant, on estime que les services gratuits fournis par la nature représentent deux fois le PIB mondial. En Ile-de-France, **80 % de la surface demeure naturelle ou agricole contre 20 % urbanisée**. Mais les menaces sont nombreuses : étalement urbain, consommation de foncier, appauvrissement des espaces, ruptures des corridors écologiques... Il est temps désormais de prendre en compte cette dimension biologique dans l'aménagement de la ville, de considérer que les espaces aménagés constituent des habitats pour la biodiversité.

Les possibilités de **circulation** des espèces entre ces habitats constituent également un élément décisif de l'apport d'un territoire à la biodiversité. Cette circulation, permise par la variété des corridors écologiques existants, dépend de la qualité des paysages, donc des aménagements, plus exactement de leur perméabilité liée principalement à leur structuration.

Un outil mis à disposition

La méthode¹, disponible sur le site internet de la DRIEA, s'inscrit dans la boîte à outils @d aménagement durable®. Elle vise à aider les élus et les aménageurs à anticiper les conséquences de leurs choix d'aménagement sur la biodiversité susceptible de se trouver dans les quartiers qu'ils auront créés, ainsi que sur **la biodiversité présente dans les territoires plus vastes sur lesquels ils agissent. Elle pose ainsi la question de la localisation des projets, de la programmation et de la qualité des aménagements**. Le diagnostic d'un territoire, issu de cette méthode, prend en compte plusieurs échelles d'analyse, du corridor écologique inter-régional au jardin privatif, du territoire intercommunal à l'éco-quartier.



Direction régionale et interdépartementale de l'Équipement
et de l'Aménagement d'Ile-de-France



À chaque territoire, un niveau de biotope

La méthode permet de calculer, pour un territoire déterminé, un « **niveau de biotopes** » qui reflète la potentialité des espaces, ou habitats², présents sur ce territoire, en termes d'accueil de biodiversité. Le calcul de ce niveau de biotopes peut être réalisé sur le mode du constat pour un territoire et en mode prévisionnel pour un projet d'aménagement, grâce à des facteurs de pondération attribués à chaque occupation de l'espace présent sur le territoire étudié. Une carte et un indicateur global ont été ainsi établis.

- 1 Les naturalistes ont distingué deux sortes de biotopes: ceux de la **biodiversité ordinaire** – la nature en ville - et ceux de la **biodiversité remarquable**.

Les habitats spécifiques, relatifs à la biodiversité **remarquable**, sont connus et cartographiés en Ile-de-France. Ce sont les grands massifs forestiers, les zones protégées... Ils permettent d'établir le « niveau de biotopes remarquables » d'un territoire.

- 2 Une typologie basée sur 25 postes du MOS (le mode d'occupation des sols établi tous les six ans) permet de caractériser la biodiversité **ordinaire**, et de la cartographier. Le MOS est une base de données de l'IAU-IDF qui établit l'occupation du sol à partir de photographies aériennes. Cette typologie permet d'établir le « niveau de biotopes ordinaires » d'un territoire.

Appliquées à l'échelle infracommunale, les cartes obtenues permettent de visualiser immédiatement les parcelles à enjeu. Elles permettent aussi à un naturaliste d'identifier en quelques heures les corridors écologiques et les ruptures dans ces corridors. Les lieux des actions à mener pour traiter ces ruptures sont ainsi mis en exergue, et la nécessité de les travailler avec un naturaliste est partageable par les élus, leurs services, les habitants et les entrepreneurs de la commune.

Les données globales, ainsi que celles relatives au calcul des 2 niveaux de biotopes sont disponibles, à l'échelon communal, sur le site de la DRIEA, à l'adresse suivante : [http : //www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html](http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html)

¹ la réponse à cette question a été élaborée par Sandrine Lienard, de la DRIEA d'Ile-de-France, et Philippe Clergeau, du Museum National d'Histoire Naturelle. Une note intitulée «Qualification de la biodiversité en Ile-de-France, création d'un indice BIOMOS» résume leurs travaux.

² Un « habitat » signifie ici un milieu qui accueille de la flore et de la faune.

